

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
25/02/2014



Sommaire

Edito	p. 1	Classes sans note. Appels à candidature	p. 4
Déclaration au Ctsd du 29 janvier	p. 2	Concours «Des clichés dans les boîtes» - Communiqué de presse	p. 5
Pétition informatique	p. 3	Plan collège performant et PPP	p. 6

L'ÉDITO : Gros temps sur la laïcité

par Lionel Quesne

On dirait que les forces réactionnaires reprennent depuis l'automne du poil de la bête. Et ces dernières semaines elles auraient même tendance à se déchaîner en faisant de l'institution scolaire leur cible privilégiée. Selon ces groupuscules très souvent d'obédiences religieuses radicales, l'école serait devenue le lieu de toute les turpitudes. Moyennant quoi, il conviendrait de ne pas y envoyer ses enfants, du moins un jour par semaine afin de préserver leurs chastes oreilles.

Ces choses ne sont pas plaisantes. Mais quand ces élucubrations groupusculaires sont relayées par un parti prétendant à exercer les responsabilités gouvernementales, l'atmosphère devient franchement irrespirable. Il semble étrange que dans un contexte de récession et de chômage de masse, les dirigeants de ce parti n'aient pas autre chose à faire que d'éplucher les livres pour enfants afin de savoir s'ils ne contiennent pas le mot « genre » et si tout le monde y est suffisamment vêtu. Et de vitupérer et de mentir sur les plateaux téléés pour obtenir l'interdiction de ces ouvrages décrétés licencieux.

Il ne faut pas céder à ces pressions initiées par les franges les plus obscurantistes des différentes religions. Cela serait une atteinte terrible à la conception progressiste que nous nous faisons de l'École et un terrible recul pour la laïcité.

Mais la laïcité ne cherche pas seulement à se mettre à l'abri des pressions confessionnelles. Comme le

rappelle l'article L141-6 du Code de l'éducation, « *Le service public de l'enseignement [...] est laïque et indépendant de toute emprise politique, économique, religieuse ou idéologique* ».

Ainsi le principe de laïcité doit aussi nous protéger des tentatives d'ingérences et d'intrusion du monde de l'entreprise. Or celui-ci se fait de plus en plus pressant ces derniers temps. Il faut dire qu'elle dispose de relais au plus haut niveau des sphères de l'éducation. Ainsi Geneviève Fioraso, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche déclarait-elle récemment : « *Je pense que si on veut avoir davantage d'étudiants [qui lancent des entreprises], si on veut avoir une vraie équipe France, c'est la culture qu'il faut changer et il faut commencer très tôt, il faut même commencer dès l'école maternelle.* » Comment s'étonner après cela de voir fleurir dans nos boîtes électroniques d'innombrables propositions de partenariat école-entreprise toutes lancées par le MEDEF ou autres organismes patronaux. Comme nous faisons nôtre les préceptes du code de l'éducation selon lesquels le service public d'enseignement « *tend à l'objectivité du savoir* » et qu' « *il respecte la diversité des opinions* », nous avons proposé aux principales centrales syndicales du département de demander audience auprès du DASEN afin de voir comment elles pourraient, elles aussi, apporter leur éclairage sur le monde du travail (voir article p 5). C'est aussi ainsi que l'on défend la laïcité.

Déclaration au CTSD 29 janvier 2014

Alors que nous sommes encore dans l'attente d'une orientation ministérielle claire à ce sujet, nous assistons dans le département à une nouvelle offensive concertée des chefs d'établissements pour promouvoir l'évaluation sans note voire la mise en place de classes entières sans note.

Il faut se garder en la matière de tout dogmatisme. Si la note ne peut faire l'objet d'aucun fétichisme, l'absence de note ne peut pas non plus être présentée comme une panacée.

À vrai dire dans ce débat il convient surtout de garder en tête que l'évaluation sans note est entièrement sous-tendue par la logique du Livret Personnel de Compétence, « usine à cases » rejetée par la majeure partie des enseignants. Et ce, pour plusieurs raisons :

- pour sa lourdeur et son opacité
- parce qu'elle fait la part belle aux compétences dites transversales au détriment des savoirs et savoir-faire disciplinaires auxquels la profession est attachée
- parce qu'elle est elle-même sous-tendue par la logique de l'employabilité voulue par le monde de l'entreprise.

Le LPC est donc un révélateur, celui d'un mouvement plus large qui vise à subordonner l'éducation aux besoins économiques immédiats. Plus, il est le produit d'un pilotage de plus en plus grand du système éducatif par le patronat. De plus en plus grand et de plus en plus ouvertement affiché. Nos boîtes aux lettres électroniques regorgent de messages relayés par nos chefs d'établissements nous invitant à participer à telle ou telle opération mise sur pied par l'une ou l'autre organisation patronale, souvent à caractère syndical. La liste est longue, vous le savez M. le DASEN, vous l'avez vous-même obligeamment dressée.

Pour autant les appétits et les prétentions du patronat sont loin d'être satisfaits. Il ne compte pas s'en tenir là. Dans l'esprit des chefs d'entreprises, il s'agit désormais de mettre l'éducation nationale et l'entreprise presque

sur le même plan. « Comment l'entreprise pourrait-elle être, à côté de l'école, avec l'école, et parfois mieux que l'école, un lieu d'émancipation, d'acquisition des savoirs, un lieu de réalisation de la promesse républicaine d'autonomie faite à la jeunesse ? », fait mine de s'interroger le Medef.

Le développement de l'alternance et de l'apprentissage est la première des portes d'entrée pour atteindre cet horizon. Et le patronat sait pouvoir compter sur une oreille attentive avec ce gouvernement qui affiche depuis des mois l'objectif de passer de 435 000 à 500 000 apprentis d'ici à 2017. Le patronat promet de son côté de recruter près de 100 000 jeunes supplémentaires en alternance.

Mais il pose ses conditions : il entend bien occuper une place prédominante dans « la conception des formations, la définition de leur contenu, leur révision ou l'appréciation du besoin de compétences des entreprises sur un territoire ». Il entend même, à terme, exclure les pouvoirs publics de la définition des cartes régionales de formations professionnelles initiales.

Mais cette prise de contrôle, progressive mais que rien n'arrête pour l'instant, est dangereuse.

Tout d'abord parce qu'en dépit des belles déclarations sur « l'émancipation » et la « réalisation de la promesse républicaine », il est patent que la formation confiée à l'entreprise ne considère plus du tout l'élève comme un citoyen en devenir, conscient de ses obligations mais aussi de ses droits.

Ensuite et tout simplement parce que l'on constate déjà que la qualité de l'enseignement fait cruellement défaut dans les centres dirigés par les organisations patronales. L'indigence y est la règle et personne ne peut espérer quelque chose d'une dégradation généralisée du niveau de formation des futurs adultes, pas même les chefs d'entreprises.



Classes « sans note »

Dans le département, l'offensive des classes sans note orchestrée par les chefs d'établissements se poursuit. A ce propos, en plus des analyses que nous avons déjà faites (voir le site du Snes 72), nous voudrions ajouter celles-ci : les expérimentations de ce type de classes concernent à ce jour essentiellement le niveau 6ème.

La justification de ce choix repose généralement sur l'argument de la continuité des procédures d'évaluation avec le premier degré que viennent de quitter les élèves de 6ème.

Cela entre en parfaite cohérence avec

- la redéfinition des cycles à l'école et au collège avec un cycle 3 dit de consolidation comprenant le CM1, le CM2 et... la 6ème.
- la mise en place d'un conseil «école-collège» qui vise à articuler en profondeur les interventions pédagogiques entre le CM2 et la 6^{ème}.

Ce qui se dessine là est donc un accrochage de la 6ème au primaire en même temps que son décrochage du collège.

Toute cette démarche repose sur le présupposé selon lequel la difficulté scolaire apparaît au collège et qu'il en est la cause. Il conviendrait donc de la résoudre en y appliquant les méthodes du primaire.

Cela serait recevable si n'arrivaient en 6ème des élèves en grande difficulté scolaire bien qu'ayant pratiqué ces méthodes d'évaluation pendant au moins cinq ans, si ce n'est sept ou huit si l'on compte les années de maternelles. Et

on ne voit pas bien pourquoi le fait de les prolonger d'une année les rendrait plus opérantes.

Le problème n'est donc pas là et il ne s'agit pas non plus de se défausser de la responsabilité de la difficulté scolaire en la renvoyant à une supposée inefficacité des collègues du premier degré.

Il s'agit au contraire d'identifier le rôle et la fonction de cette nouvelle marotte. Il est à la fois idéologique (négation de la réalité) et pragmatique. Le dispositif «sans note» fonctionne comme un leurre qui entend faire d'un truc, d'une astuce pédagogique, une solution miracle éclipçant toute réflexion sur les raisons de l'échec scolaire, en particulier celles qui ont trait aux moyens nécessaires à la réussite. Est-ce que la classe sans note en 6ème remplacera les RASED, les deux heures de cours par semaine supprimées par la réforme de 2008, le travail en petits groupes... ?

Pour finir, nous ajoutons que cette primarisation du collège ne sera pas sans conséquences sur la définition de nos services. Au bout du «Conseil école- collège, il y a des échanges de services entre primaire et secondaire et un retour en force de la polyvalence disciplinaire. Il est à craindre que cela entraîne aussi une multiplication des compléments de service, déjà fort nombreux et fort inconfortables.

Appel à candidature : renouvellement du bureau départemental de la Sarthe

Le bureau départemental du SNES de la Sarthe est renouvelé cette année, en même temps que les instances académiques et nationales. L'élection se fait sur des listes, sans panachage, à la proportionnelle au plus fort reste. Les listes doivent parvenir au S2 au plus tard le 18 mars 2014 dernier délai, accompagnées d'un texte d'orientation qui sera envoyé aux syndiqués dans un prochain bulletin. Une liste doit comporter entre trois et quatorze noms. Tout candidat doit être à jour de sa cotisation le 30 avril 2014.

L'équipe sortante présentera la sienne et invite tous ceux qui le souhaite à s'y joindre.

Le bureau est élu pour un mandat de deux ans. Il élit en son sein le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier du S2. Il se réunit environ une fois par mois pour organiser l'activité du S2 en direc-

tion des S1, débattre des sujets d'actualité afin de préparer les réunions de la CA académique, préparer les bulletins départementaux, préparer les réunions du Comité Technique Spécial Départemental, en rendre compte et assurer la défense individuelle et collective des personnels.

La participation à la vie de la section départementale peut prendre de multiples formes.

L'investissement en temps que cela représente est fonction des disponibilités de chacun.

Le SNES a besoin de toutes les bonnes volontés et la section départementale ne peut remplir son rôle auprès des S1 et de l'ensemble des syndiqués que grâce à l'investissement de ses militants.

N'hésitez pas à prendre contact avec le S2 pour en parler.

Concours

« Des clichés dans les boîtes »

Monsieur le directeur académique,

Dans un courrier en date du 19 novembre, vous invitez les chefs d'établissements de la Sarthe à proposer à leurs élèves de participer au concours « des clichés dans les boîtes » et ce, dites-vous, « pour les amener à découvrir les entreprises ».

Or, cette initiative a été lancée par le MEDEF, organisation patronale représentante des dirigeants d'entreprises françaises. De ce fait, les élèves ne pourront, une fois encore, découvrir l'entreprise que sous le seul angle patronal.

Nous soulignons « une fois encore » car cette nouvelle action s'inscrit dans le prolongement d'une série déjà longue que le MEDEF rappelait lui-même dans un article du journal « Le Maine Libre » paru le 28 novembre 2013. Ce syndicat se félicitait ainsi que l'opération « des clichés dans les boîtes » vienne en complément d'autres déjà mises en place par ses soins : « A la découverte de l'entreprise » (action proposée aux enseignants, aux conseillers d'orientation et aux personnels de direction), « Vis ma vie » (à l'adresse spécifique des chefs d'établissements) et les « Rencontres FormaSarthe ». Ce à quoi nous rajoutons (mais compte-tenu de la longueur de la liste, les oublis sont bien compréhensibles), l'opération « Ici les boîtes bougent » au sujet de laquelle nous avons déjà interpellé votre prédécesseur en avril 2012.

Que l'Éducation nationale délègue la découverte du monde de l'entreprise, interroge déjà en soi. Mais qu'elle le fasse en choisissant systématiquement toujours le même intervenant, suscite les craintes les plus légitimes. En effet cette démarche ne permet ni les regards croisés ni la confrontation de différents points de vue. Vous conviendrez que la chose est contestable, tant au niveau pédagogique qu'au niveau déontologique. Confier cette information aux seuls représentants patronaux ne peut que jeter la suspicion sur l'objectivité de cette opération.

Un moyen d'écartier ces craintes serait d'élargir la palette des interlocuteurs en y intégrant, pourquoi pas, les organisations syndicales des salariés qui, une fois encore sont les grandes oubliées de l'affaire.

Faute de quoi, il serait de plus en plus patent que l'opération d'information se résume en fait à une pure et simple opération de propagande.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Ivan Gâche et Lionel Quesne - Co-secrétaires départementaux du Snes-Fsu.

Le DASEN nous a répondu (lire la réponse sur le site départemental du Snes-Fsu 72) en indiquant, entre autres choses, qu'il était prêt à étudier des propositions allant en ce sens.

Nous avons donc contacté les confédérations pour leur soumettre l'idée. Seule la CGT a répondu favorablement. Nous nous sommes rencontrés et avons décidé d'adresser un courrier commun au DASEN pour demander audience.

Rentrée 2014 :

Communiqué de presse du Snes-Fsu 72

Dans un article en date du 22 janvier 2014, le journal Le Maine Libre annonçait la création de 21 postes en collèges et en Lycées dans le département pour la rentrée 2014.

Si l'information est vraie, elle mérite cependant d'être un peu nuancée.

Il faut tout d'abord revenir sur la répartition de ces postes. 19 concernent les collèges et seulement deux les lycées.

Il faut ensuite regarder de quoi ils se composent. Ces 21 postes, qu'ils seraient plus juste d'appeler des « équivalents temps plein » (ETP – 1ETP représentant 18 heures de cours), sont constitués de 12 ETP en heures poste et de 9 ETP en heures supplémentaires. Autrement dit sur ces 21 postes seulement 12 correspondent à des emplois nouveaux potentiels. Le reste n'est finalement qu'une charge de travail supplémentaire pour les collègues déjà en postes.

Il faut enfin mettre en regard ces « créations » de postes avec l'évolution des effectifs dans le second degré. En collège, on prévoit une augmentation de 323 élèves à la rentrée prochaine. Cela revient à dire que les dotations supplémentaires compensent à peine la hausse démographique. Un indicateur rend très bien compte de cela : le nombre d'heures de cours rapporté au nombre d'élèves,



le H/E. Ce ration était de 1,22 en janvier dernier, il est aujourd'hui de 1,21. Autrement dit, en dépit de cette dotation supplémentaire, l'encadrement des élèves n'aura pas été amélioré par rapport à l'an passé. Et nous ne parlons même pas du fait de retrouver les taux d'encadrement qui existaient avant la grande saignée de 80 000 postes opérée sous l'ère de M. Sarkozy ! Nous sommes encore très loin de cet objectif.

« Plan collège performant » et partenariat public-privé

En octobre dernier le Conseil général adoptait « le Plan collège performant » qui actait la rénovation (plus que nécessaire) de 20 collèges sarthois entre 2015 et 2030.

Le 13 décembre c'était le vote du budget qui était à l'ordre du jour de l'assemblée départementale. Mais dans le paquet comptable se cachait un lièvre que la majorité aurait certainement aimé ne pas voir levé. En effet il s'est avéré que le montage financier prévu pour la première tranche de travaux comprenait un partenariat public-privé. Celui-ci concerne 4 des 9 établissements de la première tranche. Il s'agit des collèges Henri Lefevre d'Arnage, Jean Cocteau de Coulaines, Marcel Pagnol de Noyen et du collège du Maroc au Mans. Pour surprenant que cela puisse paraître, il ne s'agit pas là d'une totale innovation. Le conseil général du Loiret (majorité UMP) et celui de Seine-Saint-Denis (majorité PS) ont déjà tenté l'expérience.

Les questions et les réticences émises en séance par certains élus de la minorité ont abouti pour l'instant à ce que le projet de PPP soit suspendu et soumis à l'avis d'une commission qui devra se prononcer sur la pertinence d'un tel mode de financement.

Sage précaution quand on connaît la longue liste des dérapages constatés dans des opérations similaires comme celle de l'hôpital d'Evry dont les malfaçons et la hausse des coûts ont des conséquences désastreuses sur les finances publiques et sur le service public en lui-même.

Pire encore, il existe le précédent du « Pentagone français » prévu pour accueillir le ministère de la défense, dont le coût initial était de 745 millions d'euros et est désormais estimé à 3,5 milliards.

Et même s'il n'y a pas de dérapage, il est établi aujourd'hui de façon très largement partagée, que les PPP reviennent beaucoup plus cher au contribuable que toute autre forme de financement direct par la collectivité territoriale. Les loyers versés sont au total très largement supérieurs au remboursement d'un emprunt. Le PPP s'apparente en définitive à un leasing.

Par ailleurs le PPP soulève d'autres problèmes. Si l'autorité qui passe commande est publique, le propriétaire des locaux pendant vingt ans, est une entreprise privée. Celle-ci organise donc comme elle l'entend la maintenance et l'entretien des locaux. Pour des raisons de rentabilité financière (l'objectif premier d'une entreprise est de dégager le plus de profit possible), elle peut donc décider de privatiser ces activités et pourquoi pas celles de restauration et d'hébergement. On peut aussi se demander si dans les années qui précéderont la cession des locaux à la collectivité territoriale, le propriétaire privé apportera toute l'attention voulue à l'entretien des dits locaux. Objectivement il n'y aurait que peu d'intérêt. Le CG

risque donc de se retrouver propriétaire d'établissements fortement délabrés pour lesquels il faudra d'urgence prévoir... un plan de rénovation.

Une dernière chose : en tant que propriétaire, l'entreprise privée a, a priori, toute l'attitude pour utiliser les locaux comme elle l'entend et pour y faire ce qui lui plaît. Y compris des choses fort peu en rapport avec l'éducation.

Le 28 janvier 2014, nous avons rencontré trois représentants de la minorité départementale dont le chef

de file de l'opposition pour leur faire part de ces objections et de nos fortes réticences. Ils nous ont assurés que la commission ne devant pas rendre son rapport d'expertise financière avant le mois de juin, il ne se passerait rien d'ici là.

Nous avons mis à profit ce délai pour adresser un courrier à chacun des 40 conseillers généraux pour leur exposer notre point de vue et leur demander leur position sur l'affaire. A ce jour nous n'avons reçu qu'une seule réponse, celle de Gilles Leproust, conseiller général d'Allonnes qui nous a fait part de son opposition à ce mode de financement. Il pense comme nous qu'il est préférable, dans l'intérêt du service public et celui du contribuable que le CG renonce à ce projet et qu'il envisage un financement plus classique.»

